



Parmi les objets que Josef Arnoth a légués au Vitromusée, il y a des pièces étonnantes comme cette fiole d'accouchement (en haut à droite).

Un millier de verres anciens en cadeau

ROMONT • Josef Arnoth, un chercheur bâlois octogénaire, a fait don au Vitromusée de toute sa collection de verres anciens. Un millier de pièces uniques viendront enrichir l'institution qui songe désormais à s'agrandir.

PHOTOS ALAIN WICHT
TEXTE MAUD TORNARE

Ses 83 printemps ne l'ont pas empêché de faire le déplacement depuis Bâle. Hier, Josef Arnoth a tenu à venir en personne à Romont. Cet alerte octogénaire n'est pas arrivé les mains vides: le collectionneur et chercheur d'origine hongroise a fait cadeau au Vitromusée de l'entier de sa collection de verres anciens qu'il a amassés durant cinquante ans.

Un moment qualifié de «rare» par le conservateur du musée du vitrail, Stefan Trümpler. Transportées dans douze cartons, plus d'un millier de pièces, dont les plus anciennes datent du XVII^e siècle et les plus récentes du début du XX^e siècle, composent cette impressionnante collection. Une véritable aubaine pour le musée qui ne disposait jusque-là que de très peu d'objets de cet acabit.

«Lorsque nous avons commencé à débaler les cartons, c'était du pur bonheur», confie Stefan Trümpler devant une table couverte d'une centaine de ces trésors. Pour le conservateur, l'intérêt de

cette collection réside dans la grande diversité des pièces. «Les différents types d'utilisation du verre soufflé sont représentés», explique le directeur du Vitrocentre où la collection est pour l'instant entreposée. Bocaux à conserve, bouteilles hongroises pour la goutte, vases à fleurs, verres à schnaps colorés: la vaisselle la plus imposante côtoie les plus petits récipients.

Fiole d'accouchement

Des objets qui racontent des histoires comme cette carafe de baptême de 1846 qui, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne servait pas à contenir l'eau versée sur la tête de l'enfant mais le vin servi aux convives lors de la fête.

Plus intrigante encore, cette petite fiole d'accouchement contenant du fil d'argent et l'inscription «Regina» qui signifie «reine». «Les femmes en train d'accoucher tenaient ce verre dans leur main afin d'avoir la protection de la Vierge», explique Patricia Sulser, historienne de l'art et collaboratrice au Vitrocentre.

Bon nombre de ces pièces ont été fabriquées en Suisse. Les plus anciennes proviennent de l'ancienne Perse.

«Enfant, je m'occupais des cochons mais je rêvais d'être un savant»

JOSEF ARNOTH

Josef Arnoth a déniché ces centaines d'objets chez des antiquaires. Né en Hongrie où il a grandi, l'homme est d'abord un chercheur avant d'être un collectionneur. Son parcours personnel est à l'image des objets qu'il a amassés toute sa vie: plein d'histoires. Les fermiers chez qui il est placé, enfant, ne l'envoient pas à l'école. «Je m'occupais des cochons mais je rêvais d'être un savant», explique l'octogénaire, les yeux remplis de malice.

C'est finalement sur le toit d'un train qu'il fera le voyage pour Budapest où on l'envoie faire un apprentissage de méca-

nicien qu'il abandonne vite pour une formation en littérature. Mais il refuse d'aller faire ses études en Russie, ce qui lui vaudra d'être puni par le régime qui l'obligera à se consacrer à la minéralogie et à la géologie.

«Je suis arrivé en 1956 à Bâle en tant que réfugié et chercheur», explique celui qui deviendra, une fois ses études terminées, chercheur au Musée d'histoire naturelle de Bâle.

Ses livres pour Budapest

Egalement collectionneur de livres qu'il vient de léguer au Musée d'histoire de Budapest, Josef Arnoth a aussi fait don au Vitromusée de verres d'origine minérale, issus par exemple de la fusion de roches cométaires ou volcaniques. «Ce sont des objets qui manquaient à notre collection», se réjouit Stefan Trümpler.

Le généreux donateur a aussi acheté spécialement pour le musée deux peintures sous verre pour compléter la col-

lection du Vitromusée. Cette donation fait suite à un premier legs du collectionneur d'un ensemble rare de verres-souvenirs du XIX^e siècle.

Comme saint Antoine

Ce qui l'a décidé à se défaire de tous ses objets si précieux à ses yeux? Josef Arnoth répond que c'est l'image de saint Antoine distribuant ses biens. «La famille qui m'a accueilli à Bâle avait un vitrail de saint Antoine. Ce sont aussi eux qui ont commencé à m'offrir des objets en verre», explique le vieux monsieur. Coïncidence amusante, ce même vitrail se trouve actuellement au Vitromusée de Romont.

Si quelques verres anciens seront exposés prochainement dans les vitrines du musée, l'institution envisage de consacrer une exposition à cette collection dont il s'agira dans un premier temps de faire l'inventaire. «Cela nous incite à réfléchir à agrandir notre surface d'exposition», indique le conservateur du Vitromusée. I

MONTBOVON

L'accident de ballon est dû à une erreur humaine

JÉRÉMY RICO

«Une tactique de vol inappropriée consécutive à un oubli»: voilà la cause de l'accident de montgolfière qui a coûté la vie à Grant Adamson, un père de famille américain, le 6 août 2013 à la Comba d'Avau, au nord de Montbovon. Cette conclusion est celle du rapport final du Service suisse d'enquête de sécurité (SESE), rendu public hier.

Long de 32 pages, le document fait toute la lumière sur les causes de l'accident. Pour rappel, une montgolfière propriété de Gstaad Fly, une société établie par le Grand Hôtel Park de Gstaad, avait heurté une ligne électrique à la Comba d'Avau, le 6 août 2013 peu après 8 heures. La nacelle avait alors effectué une chute de 50 mètres, provoquant le décès de l'un de ses passagers, Grant Adamson, un nota-

ble de la ville de Malibu, en Californie. Sa femme, ses deux filles et le pilote avaient été grièvement blessés.

Selon le rapport final du SESE, l'accident est donc dû à une erreur humaine. Alors qu'il avait d'abord prévu d'atterrir dans les environs de Boltigen, le pilote a dû écourter son vol face à l'anxiété de l'une des filles du couple Adamson. Il a alors pris la décision de se poser à la Comba d'Avau. Concentré sur l'atterrissage qu'il s'appropriait à effectuer, le pilote a alors oublié la ligne électrique qui le séparait du lieu où il avait prévu de toucher terre. Lorsqu'il a finalement vu l'obstacle, l'aérostatier a tenté de faire remonter son ballon pour le survoler, sans toutefois y parvenir. A 8h38, le choc avec la ligne électrique a alors provoqué la chute



Après le choc avec la ligne électrique, la nacelle a effectué une chute de 50 mètres pour s'immobiliser dans un jardin, à côté d'un arbre fruitier. KEYSTONE-A

de la nacelle, qui s'est écrasée dans un jardin.

Au moment de l'accident, les conditions météorologiques étaient

adéquates, précise le document. Le Ruchio, un vent connu du pilote et qui souffle dans le secteur, a toutefois provoqué l'accéléra-

tion du ballon peu avant la collision, compliquant encore la manœuvre d'évitement. Aucune déféctuosité du matériel n'a par contre été constatée. Le pilote connaissait le secteur et était au courant de la présence d'une ligne électrique, d'ailleurs signalée comme il se doit par des sphères orange.

Mise en avant par le cabinet d'avocats des victimes, la présence d'alcool dans le sang du pilote ne figure pas non plus parmi les causes de l'accident, selon le rapport qui précise: «Les analyses toxicologiques n'ont pas relevé la présence d'une substance susceptible de diminuer les capacités psychomotrices, de réaction et de décision (du pilote).»

La publication du rapport de la SESE intervient deux mois après la condamnation pénale de

l'aérostatier. Le 2 février, il a été reconnu coupable par ordonnance pénale d'homicide par négligence et lésions corporelles graves par négligence. Il a écopé d'une peine pécuniaire de 180 jours-amende assortie d'un sursis de deux ans. A cette condamnation s'ajoute une amende de 1080 francs et des frais de justice à hauteur de 26 000 francs.

En décembre 2014, l'instruction civile qui opposait la famille Adamson au Grand Hôtel Park de Gstaad et ses prestataires californiens s'était terminée sur un accord à l'amiable. Dans un premier temps, la famille, par le biais de ses avocats, avait réclamé près de 54 millions de dollars de dédommagements à l'établissement propriété de Dona Bertarelli. Le montant de l'accord final n'a pas été divulgué. I